



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TSP 0W-30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

Utilisations contre indiquées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom MINERVA-OIL SAS
Adresse RUE DU 11 NOVEMBRE
87380
MEUZAC
Téléphone +33 (0)5 55 09 97 03
Fax +33 (0)5 55 09 95 80
Email de contact contact@minerva-oil.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément aux directives 67/548/EEC (DSD), 1999/45/CE (DPD) et leurs amendements

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger
Mention d'avertissement
Mentions de danger (H)
Eléments d'étiquetage additionnels EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Conseils de prudence – Prévention
Conseils de prudence – Intervention
Conseils de prudence – Stockage
Conseils de prudence – Elimination

2.3. Autres dangers

Non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

| Nom | (%) | Classification | Limites de concentration spécifiques |
|--|-----------|--|--------------------------------------|
| Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated ; remark : Consisting of 50 wt % or more of species of the same M.Wt. N°CAS: 68037-01-4 N°EC: 500-183-1 N°IDX: | C ≤ 70% | N/C | - |
| | | Asp. Tox. 1: H304 | - |
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based N°CAS: 72623-87-1 N°EC: 276-738-4 N°IDX: 649-483-00-5 | C ≤ 50% | N/C | - |
| | | Asp. Tox. 1: H304 | - |
| Phenol, dodecyl-, branched N°CAS: 121158-58-5 N°EC: 310-154-3 N°IDX: 604-092-00-9 | C ≤ 0.25% | R62, R36/38, R50/53 | - |
| | | Eye Irrit. 2: H319 Repr. 2: H361 Skin Irrit. 2: H315 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410 | - |
| bis(nonylphenyl)amine N°CAS: 36878-20-3 N°EC: 253-249-4 N°IDX: | C < 5% | R53 | - |
| | | Aquatic Chronic 4: H413 | - |

| | | | |
|---|------------|-------------------|---|
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic N°CAS: 64742-54-7 N°EC: 265-157-1 N°IDX: 649-467-00-8 | C < 10% | R45_Carc2 | - |
| | | Asp. Tox. 1: H304 | - |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---------------------------------|---|
| Informations générales | En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison. |
| En cas d'inhalation | Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| En cas de contact avec la peau | Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un medecin. |
| En cas de contact avec les yeux | Rincer à l'eau pendant une durée suffisante, puis consulter un ophtalmologiste. |
| En cas d'ingestion | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Pour les secouristes | Pas d'information |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------|-------------------|
| Symptômes | Pas d'information |
| Effets | Pas d'information |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas d'information

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

| Substance | VME, 8 heures (France) | | VLE, 15 minutes (France) | | VME, 8 heures (Royaume-Uni) | | VLE, 15 minutes (Royaume-Uni) | |
|-----------|------------------------|--------|--------------------------|--------|-----------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| | ppm | mg.m-3 | ppm | mg.m-3 | ppm | mg.m-3 | ppm | mg.m-3 |
| | | | | | | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Eviter le rejet dans l'environnement.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|----------------------------------|
| Etat physique | liquide |
| Couleur | Ambrée |
| Odeur | Pas d'information |
| Seuil d'odeur | Pas d'information |
| pH | - |
| Point de fusion / congélation | Pas d'information |
| Point d'ébullition | > 250 °C |
| Point éclair | > 200 °C |
| Taux d'évaporation | Pas d'information |
| Inflammabilité | Pas d'information |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Pas d'information |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Pas d'information |
| Pression de vapeur | Pas d'information |
| Densité de vapeur | Pas d'information |
| Densité relative | 0.84 à 15°C |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | Pas d'information |
| Log Kow | Pas d'information |
| Température d'auto- inflammabilité | Pas d'information |
| Température de décomposition | Pas d'information |
| Viscosité | 9.8 mm ² .s-1 à 100°C |
| Propriétés explosives | Pas d'information |
| Propriétés comburantes | Pas d'information |

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

| | |
|--------------------------------------|--|
| Toxicité aiguë | Pas d'information |
| Corrosion cutanée | Pas d'information |
| Lésions oculaires | Pas d'information |
| Sensibilisation | Pas d'information |
| Mutagénicité des cellules germinales | Pas d'information |
| Cancérogénicité | Pas d'information |
| Toxique pour la reproduction | Pas d'information |
| Toxicité spécifique unique | Pas d'information |
| Toxicité spécifique répétée | Pas d'information |
| Danger par aspiration | Pas d'information |
| Autres informations | Expérience pratique: aucune \nRemarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations. |

SECTION 12: Informations écologiques

| | |
|---|---|
| 12.1. Toxicité | Non disponible |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Valeur non disponible Non disponible |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Valeur non disponible |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Valeur non disponible |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Valeur non disponible |
| 12.6. Autres effets néfastes | Valeur non disponible |

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales
- 13.2. Codes déchet
Pas d'information

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : CMR (prohibitions)

| Substance | CAS | EC |
|--|------------|-----------|
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based | 72623-87-1 | 276-738-4 |

| | | |
|--|------------|-----------|
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic | 64742-54-7 | 265-157-1 |
|--|------------|-----------|

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex II (prohibitions)

| Substance | CAS | EC |
|--|------------|-----------|
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based | 72623-87-1 | 276-738-4 |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic | 64742-54-7 | 265-157-1 |

Règlement : EU REACH : Registered substances

| Substance | CAS | EC |
|---|-------------|-----------|
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based | 72623-87-1 | 276-738-4 |
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic | 64742-54-7 | 265-157-1 |
| Phenol, dodecyl-, branched | 121158-58-5 | 310-154-3 |
| Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated ; remark : Consisting of 50 wt % or more of species of the same M.Wt. | 68037-01-4 | 500-183-1 |
| bis(nonylphenyl)amine | 36878-20-3 | 253-249-4 |

Règlement : EU REACH/CLP : RAC Opinions on proposals for CLH

| Substance | CAS | EC |
|----------------------------|-------------|-----------|
| Phenol, dodecyl-, branched | 121158-58-5 | 310-154-3 |

Règlement : EU CLP : Submitted CLH proposals

| Substance | CAS | EC |
|----------------------------|-------------|-----------|
| Phenol, dodecyl-, branched | 121158-58-5 | 310-154-3 |

Règlement : EU REACH : CoRAP draft 2016-2018

| Substance | CAS | EC |
|-----------------------|------------|-----------|
| bis(nonylphenyl)amine | 36878-20-3 | 253-249-4 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 17/11/14

Date de révision : 23/03/16

Indications sur les changements: Pas d'information

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage
COV : Composés Organiques Volatils
DSD: Directive sur les substances dangereuses
DPD: Directive Préparation Dangereuses
N° EC: Numéro Commission européenne
EPI : Equipements de Protection Individuelle
IATA: International Air Transport Association
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
N° ONU: Nombre des Nations Unies
UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas d'information

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008

(CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) :

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R45_Carc2 : Peut provoquer le cancer.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.

Mentions de danger (H) :

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas d'information

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.